

OBJET **Nomination de délégués du Conseil municipal au sein d'organismes extérieurs**
Article L. 2121-33 du Code général des Collectivités territoriales

Par Délibération n° 14/2-03 en séance du 12 avril 2014 modifiée par Délibérations n° 16/6-39 du 19 novembre 2016 et n° 18/1-002 du 23 février 2018, vous avez procédé à la nomination de délégués de notre assemblée pour siéger, entre autres :

au Comité de la Caisse des Ecoles de Saint-Denis	HOAREAU Jean-François,
	CHOPINET Gérard,
	CLAIN Claudette,
	ADAME Brigitte,
	HO-SHING Cynthia ;
au Conseil directorial de l'Institut Confucius de la Réunion	HOAREAU Jean-François.

Aujourd'hui, suite à la démission de Monsieur HOAREAU Jean-François en qualité de délégué du Conseil municipal au sein de ces organismes, il y a lieu de pourvoir à son remplacement.

OBJET **Nomination de délégués du Conseil municipal au sein d'organismes extérieurs**
Article L. 2121-33 du Code général des Collectivités territoriales

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération n° 14/2-03 en séance du 12 avril 2014 modifiée par Délibérations n° 16/6-39 du 19 novembre 2016 et n° 18/1-002 du 23 février 2018 portant nomination de délégués au sein d'organismes extérieurs ;

Considérant la démission de Monsieur HOAREAU Jean-François en qualité de délégué du Conseil municipal au Comité de la Caisse des Ecoles de Saint-Denis et au Conseil directorial de l'Institut Confucius de la Réunion ;

Vu le RAPPORT N° 18/3-039 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur LOWINSKY Jacques - 1er adjoint au nom de la commission « Affaire Générale / Entreprise Municipale » ;

Sur l'avis favorable de ladite commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

En application des articles L. 2121-21 alinéa 4 et L. 2121-33 du CGCT,

ARTICLE 1

valide la nomination de Monsieur CADJEE Ibrahim en qualité de délégué du Conseil municipal au Comité de la Caisse des Ecoles de Saint-Denis ;

ARTICLE 2

valide la nomination de Monsieur CADJEE Ibrahim en qualité de délégué du Conseil municipal au Conseil directorial de l'Institut Confucius de la Réunion.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20180623-183039-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Signé électroniquement par :
Le Maire
28/06/2018



Gilbert ANNETTE